

Membre de la commission préparatoire au deuxième concile du Vatican (1962-1965), le cardinal Léger acquiert une réputation de progressiste en pressant ses collègues de se pencher sérieusement sur les problèmes de la pauvreté, de la régulation des naissances et de la pertinence des enseignements de l'Église dans le quotidien des hommes et des femmes.

À la suite d'une visite qu'il effectue dans les missions du Canada en Afrique en 1963, le cardinal Léger fonde l'Institut Fame Pereo pour les victimes de la lèpre, qui depuis a assuré des services d'aide à quelque 80 colonies de lépreux disséminées dans vingt pays d'Afrique. De nouveaux dispensaires et de nouvelles installations pour les artisans ont été construits et des villages ont été équipés en électricité, en eau et en services d'hygiène de base. En 1985, l'Institut a recueilli près de deux millions de dollars pour des projets à travers le monde.

Influencé par son séjour en Afrique et ses rencontres avec des collègues africains à Vatican II, le cardinal Léger renonce à sa charge d'archevêque de Montréal en 1967 et devient missionnaire au Cameroun. C'est dans ce pays qu'il fonde, près de Yaoundé, un centre de réadaptation qui assure des services médicaux, thérapeutiques et éducatifs aux jeunes handicapés.

En 1970, il crée l'organisation Le cardinal Léger et ses oeuvres afin de recueillir et d'administrer les fonds destinés à ses projets. Cette organisation finance aujourd'hui plus de 150 projets dans 32 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et des Antilles, projets pour lesquels le cardinal a recueilli plus de 5 millions de dollars entre janvier 1984 et juin 1985. Au cours de la même période, une somme supplémentaire de 5 millions a été ramassée pour mettre sur pied des projets dans 12 pays africains frappés par la sécheresse.

À son retour au Canada en 1979, il élabore avec son frère, Jules, aujourd'hui décédé, le concept d'une fondation pour appuyer les oeuvres charitables et philanthropiques en faveur des plus pauvres. En 1981, le Parlement du Canada crée, en vertu d'une loi spéciale, la Fondation Jules et Paul-Émile Léger; la Chambre des communes souligne à cette occasion l'oeuvre importante que les Léger ont à leur actif et l'apport précieux qu'ils ont fait au pays. Aujourd'hui âgé de 81 ans, le cardinal Léger poursuit ses nombreuses activités humanitaires.

J'estime que la vie et l'oeuvre de son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger témoignent d'un dévouement exemplaire à la cause des pauvres et des plus affligés de ce monde. Il a personnellement aidé et donné espoir à des milliers de personnes et, grâce à ses collectes, à des millions d'autres.